|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | REPUBLIQUE GABONAISEMinistère des Eaux et ForêtsSecrétariat Général |  | CONSERVATION JUSTICE  (+241) 074 23 38 65 luc@conservation-justice.orgwww.conservation-justice.org |  | MUYISSI ENVIRONNEMENT(+241) 077873785 ladislasdemaison@gmail.com ongmuyissi.org |

**Projet RALFF**

Renforcement d’Appui à la Loi sur la Faune et la Flore

***« Lutte contre l’exploitation forestière illégale »***

RAPPORT D’ACTIVITÉS JUILLET 2020

SOMMAIRE

*Points principaux* 2

*Investigations* 2

*Opération* 2

*Département juridique* 3

*Mission*  4-5

*Communication* 5

*Relations extérieures* 5

*Conclusion* 6

**Rapport Mensuel juillet 2020**

Conservation Justice

**Rapport Mensuel septembre 2019**

Conservation Justice



Union européenne

Cette publication a été produite avec le soutien financier de l’Union Européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de Conservation Justice et ne reflète pas nécessairement les opinions de l’Union Européenne.

# 1. Points principaux

Appui du responsable social CJ a l’équipe Sud pour discuter avec les communautés sur le suivi des cahiers des charges contractuelles et l’effectivité des travaux réalisés sur le terrain outre les enquêtes forestières.

**03 juillet 2020**, à Libreville (Province de l’Estuaire), a eu lieu une audience de délibéré de l’affaire MP & MEF C/ HUAN RENREN et ZHOU SHENGION responsable de la société JSD/SBK (usine de transformation) située à Essassa interpellés le 9 décembre 2019 pour exploitation forestière illégale du Kévazingo. Ils ont été condamnés à un (1) an de prison dont quatre (4) mois avec sursis. Une amende de 100.000.000 de francs CFA à payer à l’Etat leur a été infligée ;

**Du 09 au 18 juillet 2020**, dans la province de la Ngounié, plus précisément dans les départements de Ndolou et de Tsamba-Magotsi, s’est déroulée une mission d’appui aux communautés des ONG Conservation Justice et Muyissi Environnement, pour le respect des obligations sociales par les opérateurs forestiers exerçants dans les forêts communautaires et le suivi de l’effectivité des travaux réalisés sur le terrain outre les enquêtes forestières.

# 2. Investigations

*Indicateurs :*

|  |  |
| --- | --- |
| *Nombre d’investigations menées* | *02* |
| *Investigation ayant menées à une opération* | *00* |
| *Nombre de trafiquants identifiés* | *00* |

Il y a eu deux investigations au cours de ce mois de juillet 2020 plus précisément à Sindara et Mamiengué.

# 3. Opérations

*Indicateurs :*

|  |  |
| --- | --- |
| *Nombre d’opérations menées ce mois* | *0* |
| *Nombre de personnes arrêtées*  | *0* |

Aucune opération n’a eu lieu ce mois pour ce qui est lié au projet ALEFI.

# 4. Département juridique

**4.1. Suivi des affaires**

Indicateurs :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre d’affaires suivies  | 01 |
| Nombre de condamnations | 02 |
| Affaires enregistrées | 00 |
| Nombre de prévenus | 02 |

L’assouplissement des mesures restrictives liées au confinement a permis une reprise progressive des audiences, délibérés et de jugements. Ainsi, le département juridique RALFF (ALEFI) a suivi une audience de délibéré ayant eu lieu au palais de justice de Libreville concernant deux personnes impliquée dans l’exploitation forestière illégale, il s’agit du cas :

**03 juillet 2020**, **Affaire MP & MEF C/ HUAN RENREN et ZHOU SHENGION**

En effet,  la société JSD, spécialisée dans l’exploitation forestière, est impliquée dans une affaire de trafic de Kévazingo, une essence interdite d’exploitation en forêt gabonaise. Deux des représentants de cette entreprise avaient été arrêtés le 9 décembre 2019 pour exploitation de ce bois protégé. Les nommés Huan RENREN et Zhou SHENGION ont été jugés le 26 juin dernier, et reconnus coupables de l’exploitation d’une essence interdite et de manœuvres frauduleuses. Ils ont été condamnés à un (1) an de prison dont quatre (4) mois avec sursis. Une amende de 100.000.000 de francs CFA à payer à l’Etat leur a été infligée.

Les affaires liées aux contentieux forestiers KHLL et SUNRY GABON à Makokou sont toujours en instruction.

**4.2. Visites de prison**

Indicateurs :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de visites effectuées  | 0 |
| Nombre de détenus rencontrés | 0 |

N’ayant aucune personne interpellée en ce mois de juillet 2020, les juristes n’ont pas effectué des visites de prison.

**4.3 Formations**

Il n’y a pas eu de formation liée au projet RALFF (ALEFI) au cours de ce mois de juillet 2020.

# 5. Missions

L’équipe Sud, basée à Mouila, a effectué une mission qui a vu la participation du responsable social CJ pour discuter avec les communautés sur le suivi des cahiers des charges contractuelles et l’effectivité des travaux réalisés sur le terrain outre les enquêtes forestières.

**5.1 Mission RALFF sud (du 09 au 18 juillet 2020)**

**Département de Ndolou (Mandji)**

La mission avait pour objectif de présenter civilités aux autorités et de sensibiliser les communautés locales au sujet des aspects liés au partage des bénéfices entre les populations et TALIBOIS, BMG, OBG et CBG. Quatre villages ont été visités (**Peni**, **Lambaréné-kili, Fanguidaka** et **Bemboudié**). Il a été constaté que les opérateurs sont en arrêt d’activités suite à la mission CAF. Les villages Peni, Lambaréné-Kili, Fanguidaka ont connu des avancés sur la mise en œuvre des cahiers de charges. Des bâtiments sont sortis de terre et attendent un dernier financement pour finaliser les travaux. La forêt communautaire de Bemboudié connait des problèmes de gestion. La communauté souhaite remplacer le président en exercice pour corruption.

**Département de Tsamba-Magotsi (Fougamou)**

Dans ce département, la mission avait pour but non seulement de mener des investigations dans les forêts communautaires et sur l’axe Oyénano-Sindara, mais aussi de faire le suivi sur les aspects liés au partage des bénéfices entre les populations. A cet effet, six villages ont été visités : **Oyénano**, **Sindara**, **Mamiengué**, **Igono**, **Matadi 7** et **Kouagna-Ndougou.**

Les investigations menées nous montrent que la société GFT suspendue lors de la mission CAF exploite déjà dans la zone de Sindara. La communauté villageoise de Kouagna-Ndougou estime que GFT a dépassé les limites de son permis pour exploiter dans la forêt communautaire.

Trois forêts communautaires ont été ciblées pour la circonstance, (**Oyénano**, **Mamiengué** et **Kouagna-Ndougou**. A Oyénano, les litiges existent entre la société SATRAB et le bureau de l’association. Le nouveau président de l’association estime que le contentieux connaitra bientôt son épilogue. Il semble que les activités vont reprendre dans peu de temps.

A **Mamiengué**, il y a un problème qui oppose l’opérateur au président de l’association. Le président aurait demandé au fermier de vidanger tout le bois coupé avant de continuer l’abattage, le fermier est donc allé voir un huissier de justice qui a ensuite rédigé une lettre de cessation de trouble au président de l’association. Aussi, les villageois affirment que le fermier a exploité des essences sous-diamètre.

Au village **Kouagna-Ndougou**, L’exploitation se passe bien pour le moment au niveau du bloc 3, excepté le fermier qui aimerait un arrangement pour revoir la mercuriale avec la communauté. Or, la communauté n’est pas d’accord et aurait reçu des conseils de l’administration des eaux et forêts à ce sujet. A ce problème, s’ajoute celui de l’aménagement qui n’a pas été fait selon les normes.

**Au cours de cette mission du mois de juillet dans la province de la Ngounié, au total, (10) localités ont été visités dans cette mission : Peni, Lambaréné-Kili, Fanguidaka, Bemboudié, Oyénano**, **Mamiengué** et **Kouagna-Ndougou.**

# 6. Communication

Indicateurs :

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de pièces publiées | 13 |
| Télévision | 02 |
| Internet | 07 |
| Presse écrite | 02 |
| Radio | 02 |

Pour ce mois de juillet, le projet a produit 13 pièces médiatiques, dont 07 ont été publiées sur internet, 2 à la radio, 2 à la télévision et 2 dans la presse écrite.

Les articles sont disponibles sur plusieurs médias et notamment sur le site Internet, la page Facebook et la chaine YouTube du projet.

Website: http://www.conservation-justice.org/CJ/

Facebook:https://www.facebook.com/Conservation-Justice-163892326976793/

YouTube: https://www.youtube.com/user/ConservationJustice

# Relations extérieures

|  |  |
| --- | --- |
| Nombre de rencontres | 57 |
| Suivi de l’accord de collaboration  | 37 |
| Collaboration sur affaires | 20 |

Le projet RALFF-(ALEFI) a tenu plusieurs rencontres avec les autorités administratives et judiciaires dans trois provinces, l’Estuaire, la Ngounié et la Nyanga.

Dans le cadre de renforcement de la collaboration ainsi que le suivi des audiences avec les autorités administratives et judiciaires, les juristes du projet et le Coordonnateur des activités, ont rencontré, le Directeur général de la faune et des aires protégées, le Directeur de la lutte anti-braconnage, les Procureurs de Mouila et Tchibanga, les magistrats du siège dans le cadre du suivi des affaires pendantes devant le tribunal spécial à Libreville, les chefs d’antennes de la Police judiciaire de Mouila et Tchibanga, ainsi que les Directeurs provinciaux des eaux et forêts de la Nyanga et Ngounié.

La mission sociale a permis de rencontrer les chefs de cantonnements des Eaux et Forêts de Fougamou et Mandji, les communautés villageoises, les préfets et auxiliaires de commandements.

Au total, au moins cinquante-sept (57) rencontres avec différentes autorités administratives et judiciaires ont eu lieu.

# 7. Conclusion

Pour ce mois de juillet, a eu lieu une audience de délibéré consacrée à une (01) affaire concernant deux (02) personnes de la société JSD/SBK impliquée dans l’exploitation forestière illégale, et reconnus coupables de l’exploitation d’une essence interdite et de manœuvres frauduleuses. Ils ont été condamnés à un (1) an de prison dont (4) mois avec sursis. Et une amende de 100.000.000 de francs CFA à payer à l’Etat leur a été infligée.,

Ce mois, le responsable social de CJ a appuyé l’équipe sud pendant une mission de 10 jours. Cette mission avait pour but de sensibiliser et de mener des enquêtes forestières dans les villages de la province de la Ngounié. Au cours de laquelle, dix (10) villages ont été visités. Il s’agit de : Peni, Lambaréné-Kili, Fanguidaka, Bemboudié, Oyénano, Sindara, Mamiengué, et Kouagna-Ndougou. S’agissant de l’enquête à Sindara, il s’avère que la société GFT est revenue exploiter malgré sa suspension par le CAF sous un autre nom. Cette exploitation semble ne pas obéir à des normes.

S’agissant du partage des bénéfices, on constate qu’il y a une nette amélioration dans le financement et la mise en œuvre des cahiers des charges contractuelles dans le département de Ndolou. Par contre, dans le département de Tsamba Magotsi, le fonctionnement opaque du CGSP laisse penser qu’il y a des doutes sur la procédure de signature et de mise en œuvre des CCC. Quant à la gestion des forêts communautaires, elle demeure chaotique. Le non respect des plans d’aménagement et le non respect de la mercuriale des bois dans les forêts communautaires engendrent des conflits entre les communautés et les fermiers.

.